



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 263 Décembre 2008 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

MENER UNE VIE DIGNE...

**Dans ce journal,
un supplément pour les
personnes qui ont signé
la déclaration de solidarité
en 2007.**



1948. Au sortir d'une guerre mondiale marquée par la barbarie et des souffrances innombrables, la communauté internationale proclame la Déclaration universelle des Droits de l'homme comme un idéal à atteindre par tous les peuples et les nations.

Cette déclaration parle de droits considérés comme essentiels à garantir par les lois des pays pour que chacun puisse mener une vie humaine digne.

Par exemple, le droit de circuler librement et choisir sa résidence. Ou encore le droit à la liberté d'association. Ou encore le droit du libre choix de son travail. On peut aussi y lire que la maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale.

Bien sûr, il y est indiqué que l'individu a des devoirs envers la communauté où il est présent.

En est-il de même pour tous?

L'équipe du journal

EDITORIAL

N° 263

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 263
Décembre 2008

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Inter-régions** **2/3**
 - Les associations partenaires
- **Ciney-Marche** **4**
 - Une histoire comme la mienne
 - Les caves à Noiseux
- **Namur** **5**
 - Les jeunes disent
 - Si j'étais...
- **Nos droits** **6**
 - Une demande au CPAS
- **La page des enfants** **7**
 - Mettre des mots
- **Tague ta vie** **7**
- **Ça se passe** **8**
- **Petites nouvelles** **8**

INTERÉGIONS

DROITS

Rassemblement du collectif

Ce 15 novembre, une dizaine d'associations de tout le pays se sont retrouvées...

Celles-ci se rassemblaient autour d'une question : que signifie l'évolution des droits sociaux quand ils sont de plus en plus conditionnés pour être garantis. Cette thématique était évoquée dans les conclusions du dernier rapport bisannuel¹.

Le Collectif des associations partenaires s'est institué pour garantir le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté. Il est constitué d'associations flamandes, wallonnes et bruxelloises, dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent pour construire une analyse et une parole collectives.

Cet organe national se veut le garant que la méthode de dialogue qui est à la base du RGP soit poursuivie et développée, notamment dans les travaux du Service de lutte contre la Pauvreté. Il se réunit régulièrement depuis la publication du Rapport.

TROIS ASSOCIATIONS ONT PRÉSENTÉ LEURS ANALYSES.

- DAK (association des sans abris à Anvers) ouvre la réflexion sur le fait que les sans abris, pour bénéficier du revenu minimum, doivent remplir comme condition un plan personnalisé d'intégration sociale. Mais la personne n'est pas informée de ce contrat et, souvent, elle ne sait pas qu'elle a signé un contrat. Il reste que cette condition se retourne contre elle. Par ailleurs, ces personnes ne sont pas informées sur leurs droits. Par exemple : l'existence



d'une adresse de référence, le fait de pouvoir se faire accompagner...

Autre exemple : pour les logements temporaires : si tu accueilles une personne dans ce type de logement, tu te vois sanctionné. On casse la solidarité.

Ou bien, pour obtenir l'adresse de référence, la loi prévoit trois conditions (ne plus avoir d'adresse, ne plus être dans le registre de population et formuler une demande d'aide) mais le CPAS d'Anvers, exige, lui, d'en remplir six.

- LST apporte une réflexion collective sur l'évolution de l'application des droits pour les plus pauvres dans une lecture historique. Une comparaison édifiante des travaux parlementaires en 1974 et 2002, relatifs aux causes de la pauvreté est présentée :

Loi « minimex » du 7.8.1974, travaux parlementaires préparatoires²:

« Parmi les causes immédiates des situations de misère, de pauvreté et de détresse, il faut citer principalement : la faiblesse des revenus, l'ignorance, la maladie et l'invalidité(...). Il faut y ajouter d'autres causes, plus profondes encore : l'évolution de la société, les structures socio-économiques, la répartition inégale des revenus, l'impossibilité d'exercer une pression politique,

l'insuffisance de la sécurité sociale et de la politique fiscale (...).

Tout effort sérieux en vue d'éliminer la pauvreté se heurte à des structures sociales entièrement fondées sur l'inégalité(...) Tant que la société sera organisée sur une base résolument compétitive, il paraît inéluctable que l'échec

de certains reste une réalité. »

Loi « droit à l'intégration sociale » du 26.05.2002, travaux parlementaires préparatoires:

« Sur le plan des principes, la loi de 74 est dépassée. Elle accorde en effet une place centrale à l'aide financière ; or, si l'aide financière reste indispensable, elle ne constitue plus, dans bien des cas, un instrument suffisant de réinsertion des personnes les plus démunies. (...)

Chacun doit pouvoir trouver sa place dans notre société, contribuer solidairement à son développement et se voir garantir un droit à l'émancipation personnelle.(...)

Le CPAS ne doit pas seulement être le dernier rempart contre l'exclusion sociale, il doit surtout être un tremplin vers l'intégration sociale.

L'évolution des débats permet de comprendre l'évolution des mentalités et des pratiques sociales :

- responsabilité de la situation de pauvreté renvoyée à la personne et non plus à un problème de société,

- on force l'activation qui crée une concurrence nouvelle et détricote les protections de tous les salariés, et fait pression sur les salaires,

SOCIAUX?

des associations partenaires

- par ailleurs, l'associatif s'engouffre dans ces processus pour se garantir des financements. Le droit d'association des plus pauvres est politiquement coloré.

- APGA (Anvers) met en évidence différents lieux où les droits sont conditionnés : hôpitaux, logements sociaux, règlement collectif de dettes,...

Même le revenu est lié à des conditions et donc, si on ne respecte pas ces conditions, on est sanctionné et notamment par une diminution ou une perte des revenus.

Ces questionnements sont particulièrement développés dans l'activation des chômeurs ou du RIS. On est loin des engagements à long terme qui, seuls, permettent de sortir de la pauvreté.



TRAVAIL EN CARREFOURS

Nous nous sommes ensuite répartis en 4 groupes de travail avec comme pistes :

- partir d'un exemple concret montrant combien l'accès aux droits est soumis à des conditions.

- pouvoir décrire et comprendre cet exemple en le détaillant et comprendre comment il tient compte du vécu des personnes concernées.

- les conséquences sur notre vie. Cela est-il une aide ou un handicap supplémentaire?

- qui décide si les conditions sont remplies ou pas ?

MISE EN COMMUN

Des idées fortes dégagées dans les différents groupes ont alors été présentées en plénière.

1) Le premier groupe mettait en évidence « l'effet de chaîne », c'est-à-dire que, dans les situations de grande pauvreté, chaque élément entraîne un autre et que tout est lié.

Par ailleurs, souvent, on n'a pas la bonne information pour se défendre et on ne tient pas compte de notre vécu.

2) Le second souligne que la volonté est de casser les droits au travers des lois. Ceci a pour conséquence d'utiliser les plus pauvres pour faire tourner une économie à moindre coût.

On constate qu'il existe un non respect des droits acquis et

que plus on se bat, plus on se noie. Que peut-on faire face à cela ?

Une résistance qui coûte cher mais qui est construite ensemble.

3) Le troisième dit que les exigences sont trop importantes et irréalistes pour les personnes. Tant le politique que l'aide sociale et les syndicats ne tiennent pas compte de la réalité des situations. Si on a du temps pour contrôler les gens, on peut en avoir pour comprendre la situation des gens.

4) A partir d'un exemple d'activation, le quatrième groupe nous dit :

Les effets pervers de l'activation imposée amènent le système social, à tous les niveaux, à considérer les personnes comme n'ayant rien d'intéressant à exprimer et à apporter. Ce système prend donc toutes les solutions à la place des gens. Ceci produit les conséquences suivantes :

- les bénéficiaires prennent tous les risques,

- le système casse le lien social et la solidarité,

- du point de vue de la société, cela provoque un appauvrissement du monde du travail,

- on décourage la citoyenneté critique et le droit à se rassembler pour la construire.

A SUIVRE...

Cette journée n'est qu'une étape dans un long processus développé en commun par des associations qui se mobilisent pour permettre aux plus pauvres d'organiser une résistance à la misère. La seule ambition de cet article est de permettre à chacun de mettre ses pieds dans les chaussures d'une résistance construite dans la parole libre des plus pauvres.

Des militants

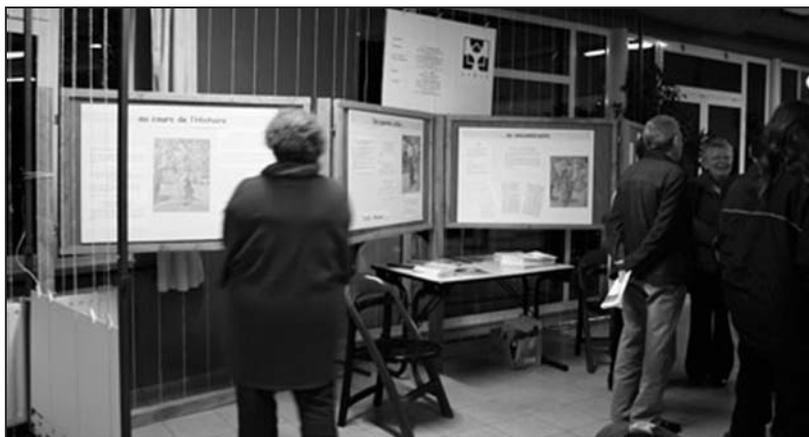
1 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale – décembre 2007 : www.luttepauvrete.be.

2 Projet de loi instituant un revenu garanti à chacun, Proposition de loi instaurant un droit à l'aide sociale destiné à garantir un minimum socio-vital, Rapport, Doc. parl., Sénat, sess. extr. 1974, n° 247/2, p. 5.3 Projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale, Exposé des motifs, Doc. parl., Ch. repr., sess. 2001-2002, n° 1603/001, p. 4.

CINEY-MARCHE

UNE HISTOIRE COMME LA MIENNE

*À namur ou à rochefort,
le 17 octobre est un jour important*



Ce jeudi à Jemelle, nous nous sommes rassemblés à la maison du village pour reparler de comment nous avons vécu le 17 octobre, ce qui a été important pour nous.

LA DALLE DES DROITS DE L'HOMME

En ce qui concerne la pose de la dalle:

Michel : Il y avait du monde. C'était bien. Je suis content que les jeunes de l'école aient bougé. Ils étaient nombreux.

C'est important que des jeunes

puissent se mobiliser à une occasion pareille.

Gabby : Moi ce que j'ai apprécié, c'est qu'au niveau du stand, ou à l'intérieur du Parlement wallon, les gens étaient accueillants. Je me suis vraiment sentie accueillie.

En plus, quand Andrée a pris la parole au nom de LST, elle a bien parlé.

J'ai aussi été fort touchée par le témoignage de la famille d'Andenne. Nous nous sommes demandés ce jour-là où ils iraient dormir, ce qui allait leur arriver.

LA SOIRÉE À ROCHEFORT

Pour la soirée du 18 octobre à Rochefort, au centre culturel, ils accordent beaucoup d'importance à rendre la culture accessible à différents types de publics et en priorité aux plus pauvres.

Nous avons pu rencontrer différentes personnes représentant les associations dont certaines font un travail proche du nôtre.

Le spectacle : « Dialogue d'un maître avec son chien sur la nécessité de mordre ses amis » a beaucoup plus. Certains s'y sont vraiment retrouvés notamment quand les clowns ont fait la description du personnage de l'assistante sociale.

Michel disait : C'est un peu la même histoire que la mienne. Là c'était une caravane.

Moi j'habite dans une maison. On m'a aussi enlevé mon enfant. Dans la pièce, il parle avec son chien. Moi je parle avec mon chat. Dans la pièce, il entend des voix comme si sa fille était là.

Moi aussi j'en entends comme si mon fils était là.

Des militants

LES CAVES À NOISEUX

Rencontre entre des familles

Depuis le mois d'octobre (le 27), nous avons recommencé les caves à Noiseux.

Pour le moment, nous en faisons une par mois. Nous faisons la prochaine le 22 décembre 2008.

L'intérêt est de permettre la rencontre entre des familles de Jemelle, des gens de Noiseux, Heure, de

Barvaux, de La Roche et d'ailleurs, nous l'espérons.

Nous avons commencé à partager sur ce qui nous préoccupe pour le moment. Ainsi la proximité de l'hiver et la nécessité de se chauffer nous interpellent.

Les effets de la crise sur l'emploi : depuis 2 mois, le nombre de chômeurs a fort augmenté et certains partis met-

tent dans leur programme la limitation des allocations de chômage dans la durée.

Le logement et la famille sont également des thématiques qui ont été abordées.

Nous allons poursuivre nos rencontres et notre travail de réflexion.

Fabien Lardinois

LES JEUNES DISENT

Nous avons mis en évidence des droits que nous trouvons importants pour notre famille.

- Ils sont représentés dans cette mosaïque: le droit d'avoir de l'argent pour vivre et ne plus toujours devoir faire attention.
- le droit d'avoir toujours de quoi manger.
- Nous sommes des travailleurs manuels, c'est important qu'on le reconnaisse.
- La famille, c'est comme une main, on est uni, soudé
- Si on enlève une pétale à une fleur, ce n'est plus une fleur. On ne peut pas retirer un enfant de sa famille, ce n'est plus une famille.
- Le droit de s'aimer et d'être aimé.
- La famille, c'est comme une équipe de foot. On a besoin de tous les joueurs jusqu'à la dernière minute du match. Chacun a une place importante.
- Le droit de vivre avec son père et sa mère. D'avoir une place.

- Il y a des familles nombreuses, elles ont le droit d'exister. Et c'est important qu'on leur donne les moyens de vivre.

Nous avons remis notre mosaïque à Justice et Paix. Avec celles d'autres jeunes, et enfants, qui ont aussi exprimé ce que les droits de l'homme ont comme importance pour eux. La fresque est allée au siège de l'ONU. Amandine y était (voir page 8).

Alicia, Amélie, Bryan,
Cécile, Charifa, Damien, Hugo,
Kelly, Lindsay, Ludovic, Ludvic,
Pascale, Vanille, Vincent.



SI J'ÉTAIS

- Si j'étais une plante je serais un roseau parce qu'il plie mais ne rompt pas.
- Si j'étais un personnage je serais une résistante pour soutenir l'opprimé.
- Si j'étais un vêtement je serais une tige car je couvrirais mes rondeurs.
- Si j'étais un repas je serais une potée alsacienne pour rassasier ma famille.
- Si j'étais un endroit je serais Notre Dame de Paris comme refuge à nos âmes meurtries.
- Si j'étais une odeur je serais de l'encens tel un message spirituel à tes yeux.
- Si j'étais un goût je serais piquante comme réplique à vos insultes.
- Si j'étais une chanson je serais (je suis venue te dire que je m'en vais) pour mon dernier départ.

Blanche Waregne

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

NOS DROITS

UNE DEMANDE AU CPAS

Comment introduire une demande au CPAS ?

A quoi faut-il être attentif ?

Que faut-il faire, ou ne pas faire ?



L'OBLIGATION DE COLLABORER AVEC LE CPAS

Une fois saisi de la demande d'aide, le CPAS a 30 jours pour prendre sa décision. Pendant ce temps, l'assistante sociale va rassembler les informations nécessaires pour statuer en bonne connaissance de cause.

L'assistante sociale aura besoin de la collaboration du demandeur : elle va lui poser des questions, et lui demander de fournir des documents.

Sur la situation de revenus : quels sont les revenus (chômage ? revenu d'intégration ? mutuelle ?, salaire ?). Le CPAS demandera un justificatif de l'organisme de paiement ou une fiche de paie. Y a-t-il des allocations familiales, une bourse d'études, des ADeL, etc. ?

Sur la situation familiale : le demandeur vit-il seul ? vit-il en ménage et avec qui ? Y a-t-il des enfants ?

Le CPAS demandera une composition de ménage, la copie du contrat de bail, la preuve de la séparation entre époux, le jugement qui organise la garde des enfants, etc.

Sur le budget : quel est le montant du loyer ?, des charges locatives ?, des emprunts, des dettes ?, des cotisations de mutuelle ?, des frais scolaires des enfants ?, des frais de santé, etc. Le CPAS demandera chaque fois un justificatif.

Parfois le CPAS préférera demander une copie des extraits de compte : d'une part pour avoir la preuve que les charges annoncées sont effectivement payées, d'autre part pour contrôler l'existence éventuelle de revenus non déclarés.

Peut-être le CPAS estimera-t-il nécessaire de parler au demandeur d'une médiation de dettes à mettre en place, ou lui proposera que le CPAS paie désormais directement le loyer.

Sur les relations familiales : lorsqu'il y a conflit familial, il est important pour le CPAS de mieux comprendre ce qui se passe : pourquoi le jeune veut-il quitter le toit parental ? pourquoi les enfants vivent en réalité chez papa alors qu'en principe la garde a été attribuée à maman ? avec quelle fré-

quence la maman reçoit son grand fils à dormir chez elle, etc.

Sur la situation de logement : quelle est l'adresse du logement ?, qui est le locataire ? combien y a-t-il de chambres ?, etc. Le CPAS demandera une copie du contrat de bail.

Toutes ces questions sont des intrusions dans la vie privée, et parfois dans la vie intime. C'est un fait. La loi considère que le CPAS a besoin de ces informations pour prendre sa décision.

Le demandeur a l'obligation de collaborer en apportant les informations et documents demandés.

S'il éprouve des difficultés pour les rassembler : il faut en parler au CPAS plutôt que de ne pas répondre.

Le CPAS lui-même dispose de certains pouvoirs d'investigation : il peut interroger directement l'Administration fiscale et peut également obtenir, via la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, des renseignements sur les revenus et allocations sociales perçus par le demandeur.

Un conseil pour la route : il est important de garder systématiquement une copie de tous les documents et attestations donnés à l'assistante sociale. Et même mieux : il faut lui demander une attestation qu'elle les a bien reçus. Ce sera bien utile en cas de problème après.

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
9 décembre 2008 à 20h00
23 décembre à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 10h30.

A ANDENNE

Le mardi :
16 décembre à 20h00
30 décembre à 20h00

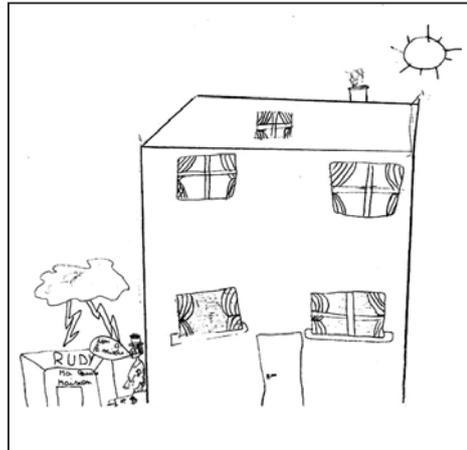
DES ENFANTS D'ANDENNE

« QUAND LES ENFANTS METTENT DES MOTS SUR LA MISÈRE »

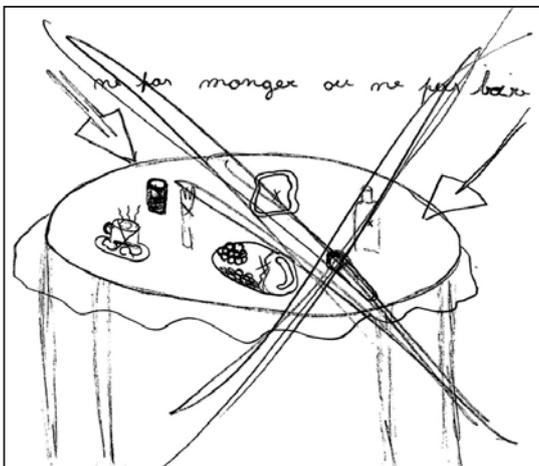
Voici ce qu'ils nous en disent...

Florian :

« Ne pas avoir à manger ou à boire...
On doit demander pour en avoir... »



Clairette : « Ne plus avoir une famille... »



Logan :

« C'est quand on nous maltraite,
c'est méchant... !
C'est ne plus avoir de maison et vivre à la rue... »

Maxime :

« On a des problèmes d'argent.
On n'arrive plus à payer les factures...
Il manque de l'argent et on se retrouve à la rue mais parfois, on arrive à s'en sortir.
Il faut aider les personnes qui sont dans la misère, les soutenir, leur redonner confiance.
La misère, c'est partout et pas seulement ici. »

Les enfants de la BDR

TAGUE TA VIE

2. TAGS (suite de novembre 2008)

Et le feu. Je l'ai aussi tagué.

Je jouais au premier étage. On n'avait pas de chauffage dans les chambres.

Alors, j'ai voulu me faire un petit feu, comme on en fait avec des petits bois, et du carton, et des journaux, et les planches de la vieille garde-robe. Je voulais que ma famille ait chaud, qu'on soit bien. Je savais où se trouvaient les allumettes. Mais ce n'est pas moi qui ai provoqué l'incendie. Je n'ai pas touché aux allumettes ce jour-là. C'est un court-circuit. La maison était trop vieille. Ce n'est pas moi, c'est l'insalubrité. Je ne voulais pas mourir. Pourquoi ce serait moi ? Le feu a pris au rez-de-chaussée. J'étais en haut. Et maman était aussi à l'étage. Je ne voulais pas que notre maison soit détruite. Je ne voulais pas encore déménager. Là au moins, on avait un jardin. Et notre chien. Et... Ce n'est pas juste. La trouille que j'ai eue. Tout avait cramé. Il y aurait aussi les voisins à taguer... C'est drôle.

Avant, je veux dire au début, ils m'acceptaient, ils me parlaient, ils m'invitaient même... Et puis, il a dû se passer quelque chose. Quoi ? Je me le demande... Mais quelle importance ? Maintenant, je ne peux plus rien faire ou dire, sinon ils sont là à me faire des remarques. Ils me critiquent tout le temps. Je parie même que si je pétais, ils viendraient encore m'engueuler. Ça m'énerve ! Ils ont même fait venir la police. Vous vous rendez compte : la police chez moi ! Moi déjà qui n'aime pas les policiers. Faut rester calme, faut rester calme que je me répétais... Je vous taguerai sûrement cette histoire, une prochaine nuit, sur les murs de notre belle ville.

3. Quand faut y aller, faut y aller.

Réaliser mon rêve...

C'est pas possible parce qu'il faut de l'argent pour devenir une grande chanteuse. Et puis, il faut être très jolie avec de très beaux habits.

Or moi, j'ai le corps que j'ai, je l'ai déjà dit, et je suis tellement mal habillée qu'on me regarde de haut en bas. Je suis sûre que c'est pour ça que je n'ai pas d'amis.

Je ne suis pas comme eux.

Quand on a des amis, on peut sûrement faire plus de choses.

J'ai pris une décision. Je retourne à l'école où il y a d'autres jeunes comme moi et je vais me trouver des amis.

Sûrement que je me sentirai mieux. Même si je n'en ai pas un très bon souvenir, je me dis que c'est une bonne piste pour réaliser mon rêve.

Bon ! Quand faut y aller, faut y aller !
Mais d'abord, dans quelle école aller ?

Y a le choix ! Les écoles, je connais ! Je ne sais plus combien j'en ai fait. A Charleroi, à Taminnes, trois à Namur et puis celles du primaire. Ce n'est vraiment pas évident de se faire des amis en changeant si souvent d'école. Ce n'est pas moi qui ai demandé de changer aussi souvent d'école. J'ai suivi mes parents qui allaient de déménagement en déménagement, parce qu'ils allaient d'expulsion en fin de contrats, parce qu'ils louaient de l'insalubrité à contrats précaires, parce que c'est comme ça quand on n'a pas beaucoup de sous. Voilà.

Et puis j'ai voulu arrêter la machine. J'ai dit à mes parents que je tentais ma chance, que je vivrais ma vie à moi. Je ne voulais plus dépendre de personne. Je voulais être autonome, libre, voler de mes propres ailes. Je voulais vivre ma vie... Et mon rêve...

Et je suis venue vivre ici.

Je me débrouille.

Je préfère me déplacer à pieds. Ça muscle. Je marche beaucoup. J'adore les longues promenades à pied. Parfois, le dimanche, je vais sur le halage et je peux marcher des heures durant.

Pour aller à l'école, je pourrais prendre le bus... ? Mais je n'aime pas ça. Il n'y a jamais de place dans le bus le matin. Le soir non plus d'ailleurs. Il n'y a que les arrêts de bus... ça, c'est mon plaisir, j'adore regarder les gens descendre. Il y en a toujours un, un beau garçon oui, qui descend à l'Athénée. Je le reconnais. Il a souvent un foulard rouge autour du cou. Je me demande ce que ça ferait de lui parler... Je me demande s'il m'a déjà vue... Il a l'air timide et doux et moi j'aime ça.

"Tague ta vie, tes jours, tes nuits, tague" est écrit par LST Jeunes. En vente à 5 euros.

ÇA SE PASSE

A Namur

UNE MOSAÏQUE À L'ONU

A l'occasion des 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, L'ONG Justice et Paix et Le Festival International du film francophone ont lancé un appel aux enfants et aux jeunes de toute la Wallonie pour participer à la création collective d'une mosaïque autour des Droits de l'Homme. Plus de 4000 jeunes dont le groupe de jeunes de LST Namur et les enfants de la Bibliothèque de rue d'Andenne ont collaboré et ont créé un message de paix ou un dessin. (voir p 5 et 7)

Kheda, Jonathan, Santiago et moi avons également participé et nous avons été choisis pour représenter les 4000

jeunes, la mosaïque et les messages qu'elles portent à New-York au cœur des Nations-Unies.

Nous sommes partis la semaine dernière, et nous avons dévoilé cette mosaïque à deux reprises...une première fois devant l'ONU et la seconde fois dans le parc de Union Square où se déroulent toutes les manifestations pacifistes. Nous avons également raconté à différentes personnes travaillant à l'ONU l'origine de cette mosaïque ainsi que les messages portés par les nombreux jeunes comme : le droit d'avoir des parents, le droit d'avoir à manger, l'égalité, le droit d'association,...

Tant les gens de la rue que les diplomates, étaient impressionnés et interpellés par cette mosaïque, et par ces messages de paix. « C'est super ! Après 60 ans, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reste encore très vivante et concrète "disait un diplomate ".

Amandine Dewez

Photo de Benjamin Mariamé



Petites nouvelles

A Andenne

NAISSANCES

Marie-Louise LECLERC est grand-mère pour la 35^{ème} fois d'un petit Mathias né le 8 octobre 2008 à Liège. Bienvenue à ce petit bout dont la maman est Fabienne.

Thétis est née le 13 novembre 2008 et pesait 2,700 kg. C'est la fille de Nathalie COLINET et André DENIS. Nous souhaitons beaucoup de joie et de bonheur à ses parents ainsi qu'à ses frères et soeurs.

Nathan est venu au monde le 24 novembre 2008 et pesait 3,200 Kg pour 51 cm. C'est le fils d'Alison, la fille de Chantal MIEVIS. Bienvenue à ce petit bout et félicitations à toute la famille.

DÉCÈS

Ce 19 octobre 2008, Yvette, la maman de Norbert VANGAVER, est décédée.

Nous souhaitons à Norbert et à Micheline ainsi qu'à toute la famille de garder courage.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Fabien

de Namur :
Amandine, Andrée, Blanche, Cécile,
Jean-Marc, Philippe et l'équipe d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien : 15 Euros/an
à verser sur le compte
001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 30 Euros sont
déductibles des impôts.
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR-LUXEMBOURG)
avec comme mention :
"Projet n° 05/65 (LST - Namur)"
ou "Projet n° 178 (LST - Andenne)"

Nos adresses de contact :

A Andenne :
LST Andenne asbl
Rue d'Horzeilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
LST Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 086/32.20.49
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
LST asbl
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck-Goethals
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-LST.org

**Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...**

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Bonne lecture !

Impression :
IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(Direction générale de l'économie
et de l'emploi)